



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 21 janvier 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

**OBJET : 01-7 - PORTS - PORT
VAUBAN - S.A.E.M. DU PORT VAUBAN
- EXAMEN DU RAPPORT ECRIT DES
MANDATAIRES DE LA VILLE SIEGEANT
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION -
EXERCICE 2009 - APPROBATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

167/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **26/01/11**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

2 FEV 2011

Pour le Maire

Stéphane PINTRE

Le vendredi 21 janvier 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/01/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à M. Jonathan GENSBURGER
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, Mme Khéra BADAQUI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La gestion du Port Vauban a été confiée à la Société Anonyme d'Economie Mixte (S.A.E.M.) du Port Vauban, à compter du 1^{er} janvier 1972 et jusqu'au 31 décembre 2021.

La Ville d'ANTIBES JUAN-LES-PINS détient 58,34% des parts de la S.A.E.M., au sein du Conseil d'Administration duquel elle est représentée par sept élus mandataires sur un total de douze administrateurs.

Les élus mandataires de la Ville d'ANTIBES sont :

M. GONZALEZ – Premier Adjoint au Maire – Président du Conseil d'Administration
M. BIGNONNEAU – Conseiller Municipal – Vice Président du Conseil d'Administration
M. SEITHER – Adjoint au Maire
M. PERUGINI – Adjoint au Maire
Mme PUGNAIRE – Adjointe au Maire
Mme BOUFFIER – Adjointe au Maire
Mme LONVIS – Conseillère Municipale

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 14^{ème} alinéa du Code général des Collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration.

Il est précisé que les sept élus concernés désignés ci-avant, agissant comme mandataires de la commune au sein de la SAEM, peuvent prendre part au vote dans la mesure où l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales dispose qu'ils ne sont pas considérés comme étant juridiquement intéressés à l'affaire objet de la présente délibération.

Sur le fond, la situation économique de la Société d'Economie Mixte du Port Vauban est saine, son exploitation est stable dans le temps et sa situation financière est solide.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après que M. GONZALEZ, M. BIGNONNEAU, M. SEITHER, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, Mme BOUFFIER, Mme LONVIS, mandataires, ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,
LE CONSEIL MUNICIPAL

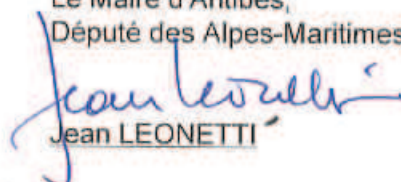
— **A la majorité par 34 voix POUR sur 39** (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le rapport des mandataires de la SAEM du Port VAUBAN relatif à l'exercice 2009.

Accusé réception Sous-préfecture :
identifiant de l'acte

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-7 - PORTS - PORT VAUBAN - S.A.E.M. DU PORT VAUBAN - EXAMEN DU RAPPORT ECRIT DES MANDATAIRES DE LA VILLE SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2009 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 01/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2011

Numéro de l'acte : DCM167-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110121-DCM167-11-DE

Date de décision : 21/01/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes